VIGNETTES AVANCEES

Comment ?

1- L'avance de la vignette

A l'écran de facturation identifier le client et saisir le produit.

Terminer par « fin ».

A l'écran Type de facturation, choisir F6- vignette avancée. Le programme propose l'impression d'un ticket d'avance de vignette.

2 - Insertion de la vignette avancée dans l'ordonnance - 2 possibilités :

Méthode n°1 :

Au cours de la tarification de l'ordonnance, la saisie ou le flash d'un produit avancé auparavant entraine l'affichage d'une fenêtre qui propose d'inclure la vignette avancée.

En répondant OUI à cette question le rappel de la vignette est effectué.



Attention :

La zone vignette avancée (VA) est automatiquement complétée et la zone 'Qté' est renseignée par défaut à 1. Dans la zone 'Qté' il faut alors indiquer la quantité réellement délivrée lors de la saisie de l'ordonnance (si 1 boîte avancée et 1 boîte prescrite VA= 1 Qté = 0, si 1 boîte avancée et 2 boîtes prescrites VA= 1 Qté=1).

<u>Méthode n°2</u>:

Après avoir identifié le client, l'opérateur peut procéder au rappel de la vignette en double cliquant sur l'information vignette avancée affichée en rouge dans la zone d'information (en haut à droite de l'écran).

Contrairement à la méthode précédente, dans ce cas, la zone 'Qté' prend la valeur 0.

La répartition 'VA' et 'Qté' reste semblable à la méthode n° 1 (Qté = quantité réellement délivrée lors de la saisie de l'ordonnance).